

de son ministère sont au bas de la liste. J'aimerais aussi que le ministre nous donne l'assurance que les prévisions budgétaires de l'an prochain seront déferées au comité, afin qu'il puisse examiner à fond les nombreux problèmes qui touchent à l'industrie de la pêche, non seulement sur la côte du Pacifique, mais dans les provinces de l'Atlantique et dans le Québec.

Les députés qui représentent les provinces Maritimes ou les provinces de l'Atlantique et du Québec, où les pêcheries sont importantes, ont tout autant d'intérêt aux problèmes de la pêche que d'autres qui ont pris la parole aujourd'hui. Nous nous sommes contenus, afin d'accélérer l'adoption des crédits. Toutefois, j'espère que le ministre nous donnera l'assurance que mes questions seront discutées lorsqu'on présentera à la Chambre les crédits de l'an prochain.

L'hon. M. Robichaud: Monsieur le président, je remercie la Chambre de la collaboration accordée de toutes parts dans l'adoption de ces crédits. Je me réjouis de ce que tous les députés comprennent la situation dans laquelle nous nous trouvons. Je veux assurer au préopiniant, le député de Queens-Lunenburg, que si son parti demande au leader de la Chambre d'inclure les crédits du ministère des Pêcheries dans la première liste de ceux qui seront déferés au comité, nous serons heureux de le faire.

Je tiens à répondre au député de Comox-Alberni et à lui dire que j'ai tout aussi hâte que lui d'obtenir des droits exclusifs pour nos pêcheurs canadiens. J'espère être en mesure de répondre aux questions qu'il a soulevées aujourd'hui, quand les crédits des Pêcheries seront soumis au comité. J'espère pouvoir y répondre sérieusement et avec force détails.

Je dirai au député de Skeena que jamais, à ma connaissance, le gouvernement ne s'est interposé pour empêcher les crédits d'être déferés au comité. J'avais accepté que les crédits de cette année, ceux que nous étudions ici, soient soumis au comité, mais ce fut impossible. Toutefois, j'espère que le comité des pêcheries se réunira très prochainement. (*Applaudissements.*)

M. Barnett: Monsieur le président, je ne veux pas susciter de doutes au sujet des intentions du ministre des Pêcheries concernant le renvoi des crédits au comité des pêcheries. Mais, monsieur le président, le ministre a déclaré que le gouvernement n'était aucunement intervenu dans cette affaire, ce qui n'est pas vraiment exact. Nous savons parfaitement bien que l'initiative du premier

ministre, à titre de chef du gouvernement, a certainement entravé le cours de cette affaire.

Avant de terminer, je voudrais demander au ministre des Pêcheries s'il voudrait bien engager certains de ses collègues à s'intéresser un peu plus à l'importante question des pêcheries qui devrait retenir l'attention du Canada tout entier.

M. le président: Le crédit n° 25 est-il adopté?

(Le crédit est adopté.)

M. le président: A l'ordre, s'il vous plaît. Nous en avons terminé avec le ministère des Pêcheries et avec l'étude du budget principal des dépenses pour l'année se terminant le 31 mars 1966.

(Rapport est fait des résolutions adoptées aujourd'hui au comité des subsides, qui sont adoptées.)

VOIES ET MOYEN

La Chambre se forme en comité des voies et moyens, sous la présidence de M. Batten.

L'hon. M. McIlraith propose:

La Chambre décide que, pour assurer les subsides accordés à Sa Majesté pour le service public durant l'année financière se terminant le 31 mars 1966, la somme de \$398,062,262.60 soit prélevée sur le Fonds du revenu consolidé du Canada.

(La motion est adoptée.)

Rapport est fait de la résolution, qui est adoptée.

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics) demande à présenter le Bill n° C-140, visant à octroyer à Sa Majesté certains montants d'argent pour le service public au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1966.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} et la 2^e fois et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Batten.)

Sur l'article 2—

M. Knowles: Puis-je poser une question au sujet de l'article 2 ou au sujet du bill en général? Par l'adoption du présent bill, prenons-nous les mesures finales requises à l'égard de certaines dépenses faites au cours de la campagne électorale en vertu de mandats du gouverneur général?

• (5.50 p.m.)

L'hon. M. Benson: Les dépenses faites en vertu des mandats du Gouverneur général